COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 18 MAI 2016

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le dix-huit mai 2016 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Vincent FORTINEAU, maire.

<u>Présents</u>: FORTINEAU Vincent, DUGENEST Jean-Claude, ABIAN Vincent, BONESME Christianne, MAZAL Chantal, MOREAU Jean-Louis, NOLOT Jean, PETIT Pierre, PENOT Dominique, RIGOLLET Claudie, RAYMOND Odile, FLEUR Cyril, SAUVAT Claire, ROUSSEL Corinne

Madame Odile RAYMOND est élue secrétaire de séance

A l'ordre du jour figurait les questions suivantes

Subventions aux associations:

Le conseil municipal étudie les demandes de subvention qui lui ont été soumises et fixe leur montant notamment pour les associations locales qui ont transmis leur fiche de renseignements (maintien des subventions 2015).

Toiture école et autres devis :

- Toiture de l'école : Quatre entreprises ont répondues (LORY, DEGAIT, MARTINET et LABLAUDE), après examen de ces différentes offres et une renégociation le conseil municipal retient à l'unanimité l'offre de l'entreprise MARTINET pour un montant de 52 292.89 € HT.
- Panneaux de signalisation : Le conseil municipal étudie un devis de l'entreprise SES et décide la suppression et le rajout de certains panneaux et autorise le maire à signer la nouvelle proposition.
- Travaux logement école : le maire propose un devis modificatif de l'entreprise BRUNET pour un montant de 4 882.80 € TTC.
- Le conseil municipal étudie les devis d'Evolis 23, Monsieur FORTINEAU ne participe pas au débat. Le conseil Municipal donne un avis favorable (14 pour) pour une contribution de réfection de voirie communale aux villages de la Belardière, Beauregard, Champroy Chantemilan d'un montant de 10 418.97 €, une contribution de réfection de voirie pour la piste de l'Age « Patte d'oie de l'étang vers Lauzine d'un montant de 5 699.49 €

Organisation rentrée scolaire 2016/2017:

Le maire informe le conseil municipal de la nouvelle répartition des classes à la rentrée scolaire 2016/2017. TPS, PS, MS et GS à Villard, CP, CE1 et CE2 à Fresselines et CM1 et CM2 à Maison-Feyne. Le RPI comptera donc 76 enfants au total.

Questions diverses:

- <u>Décision modificative</u>: Suite au vote du budget 2016, le maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à une modification d'imputation afin de respecter la réglementation. En effet le compte 022 (dépenses imprévues) doit être diminué de 2 562.92 €. Par conséquent le maire propose de diminuer le compte 022 de 2 562.92 € et d'augmenter le compte 6188 (autres frais divers) de la même somme ce qui ne modifie pas le montant total du budget. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.
- <u>SDCI</u>: le maire donne lecture de l'arrêté portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion des communautés de communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent / Grand-Bourg. Le conseil municipal se prononce par 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.
- Demande de Monsieur et Madame PINTORI: La maison cadastrée sur la parcelle BC 63 est rénovée et va être louée, Monsieur et Madame PINTORI souhaiteraient qu'un nom soit donné à cette impasse et désireraient également que la lumière soit installée par lampes accrochées aux façades. Le conseil municipal se prononce par, 10 voix pour et 4 voix contre, pour le principe de nommer cette impasse. Le choix sera fait lors d'un prochain conseil municipal et par 14 voix contre pour l'installation de la lumière par lampes accrochées aux façades.
- La commission voirie se rendra sur le chemin aux villages des Forges afin de voir ce qu'il serait possible de faire pour le réhabiliter à la circulation piétonne suite à la demande d'usagers.
- Le passage des encombrants aura lieu cette année en septembre, l'article paraîtra dans le prochain bulletin municipal.

La séance est levée à 23 h 30